

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > TP - Technicien de maintenance industrielle

TP - Technicien de maintenance industrielle

Code de la fiche :

RNCP35191

Etat :

Active



Télécharger la fiche



Aide en ligne



Supplément Europass : FR - EN

L'essentiel



	Nomenclature du niveau de qualification	Niveau 4
	Code(s) NSF	250r : Maintenance d équipements, dépannage de matériel électroménager
	Formacode(s)	31624 : Maintenance industrielle
	Date de début des parcours certifiants	09-01-2021
	Date d'échéance de l'enregistrement	09-01-2026



Certificateur(s)	Résumé de la certification	Blocs de compétences	Secteur d'activité et type d'emploi	Voie d'accès
Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations		Base légale	Pour plus d'informations	

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION	11000007200014	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

En référence à la norme AFNOR, le technicien de maintenance industrielle réalise, durant le cycle de vie d'un équipement, toutes les actions destinées à le maintenir ou à le rétablir dans un état dans lequel il accomplit la fonction requise.

Activités visées :

Ses activités visent trois grands objectifs :

dans le cadre de la maintenance corrective, il dépanne l'équipement défaillant le plus rapidement possible. Pour cela, il pose un diagnostic, réalise la réparation par des actions appropriées, puis remet en service

dans le cadre de la maintenance préventive, il mène un ensemble d'actions pour éviter l'apparition de pannes. Il réalise des rondes, des contrôles, des relevés, des nettoyages et des échanges en fonction de critères à caractère systématique ou conditionnel

dans le cadre de la maintenance améliorative, il réalise des modifications techniques ou organisationnelles pour augmenter la disponibilité des équipements.

Ponctuellement, le technicien participe à l'implantation de nouveaux équipements et aux travaux neufs.

Il rédige les principaux documents opérationnels de maintenance et rend compte à sa hiérarchie, généralement le Responsable Maintenance, qui définit ses actions au travers d'un planning et du plan de maintenance. Il forme le personnel d'exploitation.

Il intervient sur des « équipements industriels » composés d'un ensemble de machines liées entre elles pour assurer une production. Elles sont construites pour une exploitation professionnelle en conditions parfois sévères et sont constituées de composants de technologies multiples.

Les conditions d'exercice de l'emploi se caractérisent par la prédominance de tâches pratiques réalisées au plus près des équipements qui implique une préparation rigoureuse et une mise en œuvre active de la prévention des risques. Les lieux d'intervention sont très différents d'un secteur à l'autre : atelier, site de production, salle propre, en intérieur ou extérieur. Une capacité d'adaptation est donc requise avec des conditions de travail parfois exigeantes : travail en hauteur, dans le bruit, à proximité d'équipements à risques.

Le métier est fortement connoté « service » avec des échanges de type « client-fournisseur ».

Le technicien doit faire preuve de disponibilité : l'emploi est souvent assorti d'astreintes, de travail de nuit et de week-end et il peut y avoir des dépassements d'horaires afin d'assurer la remise en production d'un équipement industriel stratégique.

Compétences attestées :

01 Réparer les éléments électrotechniques et pneumatiques d'un équipement industriel

Remettre en état ou réaliser un échange fonctionnellement équivalent des éléments de circuits électriques et d'automatisme d'un équipement industriel

Remettre en état ou réaliser un échange fonctionnellement équivalent des éléments de circuits pneumatiques d'un équipement industriel

2. Réparer les éléments mécaniques et hydrauliques d'un équipement industriel

Remettre en état ou réaliser un échange fonctionnellement équivalent d'un mécanisme d'un équipement industriel

Remettre en état ou réaliser un échange fonctionnellement équivalent des éléments de circuits hydrauliques d'un équipement industriel

3. Diagnostiquer une défaillance, mettre en service un équipement industriel automatisé et former l'exploitant

Diagnostiquer une défaillance sur un équipement industriel automatisé

Mettre en service un équipement industriel et former l'exploitant

4. Effectuer la maintenance préventive d'équipements industriels, proposer et réaliser des améliorations

Rédiger et renseigner les documents opérationnels de maintenance sur un logiciel informatique

Mettre en œuvre les opérations courantes de maintenance préventive d'équipements industriels

Proposer des actions d'amélioration continue sur un équipement industriel

Réaliser une amélioration technique sur un équipement industriel

Modalités d'évaluation :

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

Blocs de compétences

RNCP35191BC01 - Réparer les éléments électrotechniques et pneumatiques d'un équipement industriel

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Remettre en état ou réaliser un échange fonctionnellement équivalent des éléments de circuits électriques et d'automatisme d'un équipement industriel Remettre en état ou réaliser un échange fonctionnellement équivalent des éléments de circuits pneumatiques d'un équipement industriel	Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu : a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP35191BC02 - Réparer les éléments mécaniques et hydrauliques d'un équipement industriel

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Remettre en état ou réaliser un échange fonctionnellement équivalent d'un mécanisme d'un équipement industriel Remettre en état ou réaliser un échange fonctionnellement équivalent des éléments de circuits hydrauliques d'un équipement industriel	Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu : a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP35191BC03 - Diagnostiquer une défaillance, mettre en service un équipement industriel automatisé et former l'exploitant

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Diagnostiquer une défaillance sur un équipement industriel automatisé Mettre en service un équipement industriel et former l'exploitant	Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu : a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP35191BC04 - Effectuer la maintenance préventive d'équipements industriels, proposer et réaliser des améliorations

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Rédiger et renseigner les documents opérationnels de maintenance sur un logiciel informatique Mettre en œuvre les opérations courantes de maintenance préventive d'équipements industriels Proposer des actions d'amélioration continue sur un équipement industriel Réaliser une amélioration technique sur un équipement industriel	Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu : a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Le titre professionnel est composé de quatre blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Fabrication de biens en métallurgie, agroalimentaire, pharmaceutique, plasturgie, automobile, chimie

Production d'énergie

Transport de personnes

Services

Logistique de distribution et grande distribution

Type d'emplois accessibles :

technicien(ne) de maintenance industrielle

électromécanicien(ne) de maintenance industrielle

électricien(ne) ou mécanicien(ne) de maintenance industrielle

technicien(ne) de mise en service d'équipements industriels

Code(s) ROME :

I1304 - Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

I1310 - Maintenance mécanique industrielle

I1309 - Maintenance électrique

Références juridiques des réglementations d'activité :

Un titre d'habilitation électrique, conformément à la norme NF C 18-510, est délivré par l'employeur pour les activités du technicien de maintenance industrielle où le risque électrique est présent.

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-	-
En contrat d'apprentissage	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)	-
Après un parcours de formation continue	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
En contrat de professionnalisation	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)	-
Par candidature individuelle		X	-	-
Par expérience	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)	-

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance partielle :

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP35191BC01 - Réparer les éléments électrotechniques et pneumatiques d'un équipement industriel	<u>RNCP211 - TP - Technicien(ne) de maintenance industrielle</u>	RNCP211BC01 - Réparer les éléments électrotechniques et pneumatiques d'un équipement industriel
RNCP35191BC02 - Réparer les éléments mécaniques et hydrauliques d'un équipement industriel	<u>RNCP211 - TP - Technicien(ne) de maintenance industrielle</u>	RNCP211BC02 - Réparer les éléments mécaniques et hydrauliques d'un équipement industriel

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP35191BC03 - Diagnostiquer une défaillance, mettre en service un équipement industriel automatisé et former l'exploitant	<u>RNCP211 - TP - Technicien(ne) de maintenance industrielle</u>	RNCP211BC03 - Diagnostiquer une défaillance et mettre en service un équipement industriel automatisé
RNCP35191BC04 - Effectuer la maintenance préventive d'équipements industriels, proposer et réaliser des améliorations	<u>RNCP211 - TP - Technicien(ne) de maintenance industrielle</u>	RNCP211BC04 - Effectuer la maintenance préventive d'équipements industriels et réaliser des améliorations à partir de propositions argumentées

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
30/12/2015	Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
	Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
22/12/2020	Arrêté du 17 décembre 2020 relatif au titre professionnel de technicien de maintenance industrielle

Date de publication de la fiche	15-01-2021
Date de début des parcours certifiants	09-01-2021
Date d'échéance de l'enregistrement	09-01-2026

Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

www.travail-emploi.gouv.fr

Liste des organismes préparant à la certification :

Liste des organismes préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP211</u>	TP - Technicien(ne) de maintenance industrielle

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation